

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	20 (1912)
Heft:	1
Artikel:	Les articles secrets de la conspiration de Samuel Henzi à Berne en 1749
Autor:	Cart, J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-18356

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dis maczon toute matière, enclos de replantés la croix de bois de la fyn de Saint-Martin et la croix de bois comme l'on va Agiez, xxxvij s.

(*A suivre*)

F. BARBEY.

LES ARTICLES SECRETS DE LA
CONSPIRATION DE SAMUEL HENZI
à Berne, en 1749.

Charles Monnard, dans le XIV^e volume de l'*Histoire de la Confédération Suisse*¹, a consacré à la Conspiration de Samuel Henzi en 1749, à Berne, une notice étendue résumée en quelques pages par Daguet et, en une moindre étendue encore, par L. Vulliemin². Il n'y a donc pas lieu de raconter ici ce qui l'a déjà été d'une manière suffisante par ces divers historiens.

Ce serait assurément faire trop d'honneur à Henzi que de le comparer à Davel. Tous deux, sans doute, ont eu des traits communs. Tous deux supportaient avec la même impatience le joug du patriciat bernois ; mais si le noble major n'avait d'autre intérêt en vue que celui de la Patrie de Vaud, le conspirateur bernois était essentiellement guidé par un désir irrité et violent de venger son amour-propre blessé. L'orgueil et l'ambition qui l'animaient, devaient le conduire fatalement dans des voies criminelles. Très intelligent, instruit, cultivé, mais d'une moralité plutôt inférieure, il ne serait retenu par aucun scrupule dans le choix des moyens que, de concert avec ses complices, il employe-

¹ pp. 436-480.

² Daguet pp 458-463. Vulliemin II pp. 249-253.

rait pour renverser l'édifice, si solide pourtant, de l'oligarchie bernoise.

*
* *

Fils d'un pasteur pauvre, Samuel Henzi se vit constraint, dès l'âge de quatorze ans, de gagner sa vie, ce qui contribua sans doute au remarquable développement de ses facultés. De bonne heure, il se mêla de politique, et, en 1744, il était du nombre de ces vingt-sept bourgeois de Berne qui, dans un mémoire, rédigé du reste en termes fort respectueux, réclamaient le redressement de certains abus, tout en rappelant que les tribus avaient autrefois joui d'un droit dans la représentation nationale. Néanmoins, la plupart des signataires du mémoire, et entre autres Henzi lui-même, furent bannis. Quatre ans plus tard, Henzi rentrait dans son pays, mais, déçu dans la légitime espérance qu'il avait d'obtenir la place de bibliothécaire, en proie à la vive irritation que lui causait l'injustice dont il se voyait la victime, il se laissa induire à tramer, avec d'autres mécontents, la chute du gouvernement bernois. Au début, ses principaux complices furent le lieutenant de la garnison de la ville, Emmanuel Fueter et le négociant Samuel-Nicolas Vernier¹. Le nombre des conjurés ne tarda pas à grandir et, le 25 juin 1749, quinze d'entre eux se réunissaient chez un nommé Kupfer, où Henzi lut un long mémoire dont la conclusion était d'obtenir à tout prix le rétablissement de l'ancienne constitution de la bourgeoisie.

La plupart des moyens adoptés par les conjurés pour arriver à leurs fins étaient d'une extrême violence. On s'en convaincra en lisant la pièce que j'insère ici *in extenso* et que les historiens, mentionnés plus haut, n'ont fait que résumer à mon sens trop brièvement. Cette pièce, à en juger par le

¹ L. Vuillemin l'appelle *Vuarnier*.

papier, par l'écriture et par l'orthographe, date certainement de l'époque même de la conjuration. Elle a pour titre : *Complot de conspiration découvert à Berne en juillet 1749; tiré de la procédure criminelle qui a été instruite contre les auteurs de la rébeillion.*

En voici les vingt-huit articles.

On se proposait :

1. De rétablir les anciens priviléges de la Bourgeoisie et de les exercer.
2. De mettre les professions et métiers sur un pied plus considérable.
3. De rétablir plus d'union et d'amitié entre les Bourgeois.
4. De changer la manière du gouvernement présent.
5. De déposer les magistrats.
6. De faire assebler la commune des membres de laquelle on établira de nouveaux magistrats.
7. On abolira les seizeniers et on élira les membres de l'Etat honorable des Abbayes comme il se pratique à Zurich et à Bâle.
8. On châtiera diverses personnes des magistrats et on en masacrera d'autres.
9. Leurs biens seront confisqués.
10. Lors de l'exécution du complot, on élira un Dictateur ou commandant et on établira divers officiers.
11. Le nombre des conspirants étant parvenu au nombre de cent, chacun d'eux, en particulier, sera obligé d'attirer à soi un ami de confiance.
12. On se fournira des armes tant secrètes que d'autres (13 des premiers desquels non seulement les exécutés et d'autres les portaient depuis longtemps sur eux ¹).
13. On fera ensuite des propositions aux magistrats et, en cas de refus, on se servira de la force.
14. On s'emparera de l'arsenal et de la Maison de Ville.

¹ On comprend que cette parenthèse est due au greffier de l'enquête.

15. On forcera ou l'on obligera une personne considérable de l'Etat de se mettre à leur tête.
16. On tuera tous ceux qui s'opposeront ou qui refuseront de se ranger avec eux.
17. Après l'exécution du complot, on enverra des mandats aux baillis pour qu'ils se tiennent tranquilles aussi bien que les sujets.
18. On enverra des manifestes par le pays et aux villes municipales du pays pour les assurer de leur liberté.
19. On écrira au Corps helvétique que la forme du gouvernement est changée.
20. Tous les membres de la magistrature qui s'opposeront au présent changement, auront la tête tranchée, ou on les enfermera dans la Bibliothèque ou dans le Couvent, et en cas qu'ils eussent assez de secours, on fera sauter le bâtiment en l'air, ou il sera abattu à coups de canon.
21. Si les conspirants venaient à avoir le dessous, mettre la ville en feu et plutôt se faire tuer que se rendre.
22. Et de massacer de même tous ceux qui s'y opposeront.
23. Le temps de l'exécution à trois heures du matin, ou lorsque Leurs Excellences seront à la Maison de Ville.
24. Le jour de l'exécution sera le 13^e juillet; ce qui sera cependant déterminé au juste dans une assemblée générale.
25. Le signal de la révolte se donnera en faisant sauter de grosses grenades nommées (ici un mot allemand qui me paraît pouvoir désigner ces petits mortiers autrefois appelés têtes de chat).
26. Dans la prochaine assemblée générale qui sera au Garten, on prêtera le serment général.
27. Si quelqu'un des nôtres vient d'être arrêté, on le délivrera par la force.
28. On demandera des médiateurs de Zurich ou de Bâle pour finir la division.

On le voit, les conjurés ne reculent devant aucun moyen, quelque barbare qu'il soit, pour arriver à leurs fins : confiscations de biens, massacres de magistrats et de citoyens,

destruction violente d'édifices publics, incendie de la ville. Rien n'y manque. C'est la Commune avant la Commune!

*
* * *

Le complot devait éclater le dimanche 13 juillet, mais, déjà le 2 de ce mois, un des conjurés, étudiant en théologie, pris de remords, en révélait l'existence au Conseiller Tillier. Les chefs et les principaux conjurés étaient aussitôt arrêtés et emprisonnés, des troupes réunies à Berne et un procès s'instruisait. En cas de réussite, Henzi aurait, paraît-il, été nommé Dictateur. Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Vernier et Fueter devaient subir la même peine. Vu la position que ce dernier avait occupée comme garde dans la milice soldée, il eut préalablement le poing coupé. — Les détails de cette triple exécution qui eut lieu le 17 juillet, sont atroces.

Longtemps encore l'aristocratie bernoise demeura dans la crainte. Le mécontentement était général et elle s'en rendait compte. Dans les dépêches qu'il adressait à sa cour, l'ambassadeur de France, le marquis de Voyer-de Paulmy, témoignait clairement de cet état des esprits¹. Cela ne devait pas empêcher les oligarchies de la Suisse et quelques puissances étrangères de féliciter le gouvernement bernois de l'énergie qu'il avait déployée en déjouant le complot. Dans ce concert de félicitations, le conseil de la ville de Lausanne ne devait pas être le dernier à faire entendre sa voix. Sa lettre du 8 juillet, est un modèle de servilité. Depuis les jours de Davel, il semble que les magistrats de Lausanne, la « ville chevalière », n'avaient rien appris. Il semblerait même qu'ils avaient tout oublié. Ces magistrats si soumis, accumulent les expressions les plus propres à dé-

¹ René de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, ambassadeur en Suisse, 1748.

montrer l'indignation qu'ils ont éprouvée à la nouvelle de la « détestable conspiration », — du « noir attentat », du « détestable complot ». Ils se réjouissent de ce « qu'il n'y aura de sang répandu que celui qui sera légitimement dû à la satisfaction de la justice et à la sûreté de l'Etat ». Enfin, ils assurent Leurs Excellences que « l'Etat aurait trouvé dans cette occasion et trouvera toujours dans leur fidélité inviolable, toutes les ressources... pour sa défense » et pour maintenir « leur équitable gouvernement ». On peut croire que LL. EE. furent entièrement satisfaites à la lecture de cette pièce de rhétorique, témoignage vibrant d'une « fidélité inébranlable ».

Néanmoins, et ici je donne la parole à M. Daguet : « la conjuration de Henzi, comme celle de Davel, ne laissa pas d'exercer une heureuse influence sur la conduite du gouvernement et l'état des esprits dans le canton de Berne. On blâma dès lors avec plus de liberté les vices du gouvernement. Les magistrats eux-mêmes corrigèrent les abus les plus criants, sans renoncer toutefois à cette morgue hautaine qui caractérisait entre autres l'avoyer de Wattenwyl¹ ». Et concluons avec Ch. Monnard et les deux historiens qui ont écrit après lui : « Quand la révolte aspire à devenir révolution, elle doit être la révolte, non de l'égoïsme contre l'égoïsme, mais de l'intérêt général contre le privilège. Heureux le pays si, dans cet intérêt, la part de la sincérité l'emporte sur celle du prétexte². »

*
* *

Comment la traduction française de la pièce que j'ai citée est-elle parvenue dans une bourgade de la plaine du Rhône, entre les mains d'un justicier contemporain des

¹ *Histoire de la Confédération suisse*, p. 430.

² *Histoire de la Confédération suisse*, XIV, p. 480.

faits précités? Je l'ignore, mais ne serait-il pas permis de supposer que LL. EE. ont tenu à ce que la procédure du complot de Henzi fût bien connue des diverses cours de justice du canton de Berne, et particulièrement de la partie romande du canton? Evidemment, la copie envoyée à Bex n'a pas été une exception. Il était nécessaire que l'on fût bien convaincu partout que des tentatives semblables à celle de Henzi, aussi bien qu'à celle de Davel, échoueraient misérablement sous une impitoyable répression? C'est fort possible et, à cet égard, rien ne saurait nous étonner de la part de la justice de Berne.

J. CART.

LA VIE DE SOCIÉTÉ DANS LE PAYS DE VAUD AU XVIII^e SIÈCLE¹

L'histoire générale nous donne la succession des grands événements qui ont transformé les sociétés. Au premier plan surgissent quelques individualités exceptionnelles qui ont tenu la plume ou l'épée. Les classes sociales, le peuple, la bourgeoisie, la noblesse sont des abstractions qui résument une quantité d'activités individuelles. Le passé nous apparaît ainsi dans une atmosphère grise, où les personnages sont des ombres, où tout a l'aspect indécis et flou des paysages baignés dans la brume. Celui qui a la passion de l'histoire voudrait en voir les scènes éclairées par le soleil qui en fut témoin. Comme le disent les auteurs de ce magnifique ouvrage, ils veulent faire une peinture de la vie d'autrefois où l'événement décrit avec tout ce qui le caractérise donne une sensation directe et précise. C'est ce qui fait le charme et le succès des mémoires et des correspondances du XVIII^e siècle. Mais ces documents en général ne mettent en scène que

¹ *La Vie de Société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle*, par M. et M^{me} William de Sévery. Deux vol. in-8^e, 1911-1912.